



Videz les champs

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)¹
Désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur

Destinataire : TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse »)

Nom du rentier : _____

Numéro(s) de compte : _____

Type de régime : Personnel de Conjoint

Je révoque toute désignation de bénéficiaire et de rentier successeur faite par moi antérieurement à l'égard du fonds susmentionné.
Je désigne _____, mon époux ou conjoint de fait (si mon époux ou conjoint de fait me survit), pour devenir, à mon décès, le rentier successeur du fonds susmentionné.

Je désigne le ou les bénéficiaires dont les noms figurent ci-dessous pour recevoir le produit du fonds susmentionné à mon décès sous réserve des dispositions du fonds et des lois applicables. **Si le total résultant de l'addition des pourcentages ne correspond pas à 100 %, la partie restante sera versée à ma succession.**

Nom du ou des bénéficiaires	Lien	Pourcentage

Total %

Je reconnais que la présente désignation peut être annulée :

- si TD Waterhouse reçoit subséquemment, par écrit, de ma part une désignation de bénéficiaire ou une révocation sous une forme qui lui est raisonnablement acceptable;
- si TD Waterhouse reçoit un testament ou codicille valide désignant spécifiquement un bénéficiaire du fonds susmentionné et portant une date ultérieure à la dernière désignation de bénéficiaire déposée auprès de TD Waterhouse;
- totalement ou en partie, si le fonds susmentionné est immobilisé, par le versement de prestations à mon époux ou conjoint de fait, le cas échéant, conformément aux lois sur les pensions applicables.

À mon décès, si je ne désigne pas un rentier successeur qui me survit, TD Waterhouse distribuera le produit net du fonds susmentionné conformément à la désignation de bénéficiaire, le cas échéant, et ce, à la réception de toute la documentation que TD Waterhouse jugera nécessaire. Si un bénéficiaire désigné décède avant moi et qu'aucun bénéficiaire remplaçant n'est désigné, le montant applicable du produit sera versé à ma succession. Si aucun bénéficiaire désigné ne me survit, le montant applicable du produit sera versé à ma succession. Ce paiement dégage TD Waterhouse de toute autre obligation eu égard au fonds.

Pour les résidents du Québec, la désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur ne peut être faite qu'au moyen d'un testament ou d'un contrat de mariage.

Signature du rentier

Date (jj/mm/aaaa)

¹ Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) - Fait référence au fonds de revenu de retraite autogéré de TD Waterhouse